

SAMEDI 18 mai 2019 de 9 heures à 12 h 30 sera organisé un VIDE-BOUQUINS qui s'adresse aux particuliers souhaitant se défaire de leurs livres, revues, bandes dessinées ou mangas, CD, DVD à petits prix.

Pour participer à cette manifestation, veuillez remplir **le bulletin d'inscription** ci-après qui vous permettra de réserver un emplacement dans la cour de la médiathèque (si beau temps) ou à la maison des loisirs (si mauvais temps).

Ce bulletin dûment complété doit nous parvenir avant le 11 mai 2019, délai de rigueur, à la médiathèque, 7 rue du 19 mars 1962, 31470 Fontenilles.

Nous portons à votre connaissance que la signature de ce bulletin implique l'acceptation intégrale du règlement de cette manifestation.

La participation des visiteurs à cette manifestation est gratuite.

L'accueil des participants se fera à partir de 8 h 30 du matin.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-Bouquins de FONTENILLES / Samedi 18 mai 2019

Nom

Prénom.....

Adresse

.....

Code

postal..... Ville.....

Téléphone Portable

Particuliers : CNI, PC, PASSEPORT n°

Pièce délivrée le.....

Par.....

Uniquement livres, revues, Bandes dessinées, Mangas, CD, DVD

Je réserve table(s) (1,80 m x 0,75 m) à 2 €, que je règle par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du : « Trésor public »

A, le

Signature de l'exposant

REGLEMENT

VIDE-BOUQUINS SAMEDI 18 MAI 2019

1. Cette manifestation est organisée par la médiathèque de Fontenilles. L'accueil se fera à partir de 8h30 le matin dans la cour de la médiathèque (si beau temps) ou à la maison des loisirs (si mauvais temps).
2. Le vide-bouquins est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la : **Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art. 21 journal officiel du 3 Août 2005.**
3. Pour s'inscrire, toute personne devra
 - justifier de son identité en donnant la photocopie de la carte d'identité ou du passeport
 - remplir le bulletin d'inscription fournie lors du règlement de la place.
 - remplir l'attestation sur l'honneur
3. Les emplacements sont attribués par les organisateurs.
4. La participation au vide-bouquin est de 2 € par table réservée.
5. Les tables (1,80 m x 0,75 m) et chaises seront fournies, mais seront installées par l'exposant.
6. Le vide-bouquins étant prévu de 9 h à 12 h 30 les exposants sont priés de respecter cet horaire.
7. Les objets exposés restent sous la responsabilité totale de leurs propriétaires. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place.
8. Seul les dossiers complets seront pris en compte.

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le 18 mai 2019 à Fontenilles

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de ne pas avoir déjà participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à **le**

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale

se déroulant le 18 mai 2019 à Fontenilles

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la Société/Association/., (*Raison sociale*):

.....

N° de registre du commerce/des métiers : de

.....

dont le siège est au (*adresse*):

.....

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à **le**

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation